

MAIRIE D' ESTOS

64400 ESTOS

Arrêté n° 25 du 8 juillet 2025

PERMISSION DE VOIRIE - ACCORDÉE A GALLEGO
« Abandon réseau gaz – Départementale n°9 au croisement avec la rue du cerisier »

Le Maire de la Commune d'ESTOS

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2213-1 et L.2213-6,
- Vu le Code de la Route,
- Vu le Code de la Voirie Routière,
- Vu la demande d'autorisation de permission de voirie dument transmise en mairie le 23 avril 2025,
- Vu l'avis du Département arrêté n°AV_2025_HBE_084
- Vu la demande reçue le 7 juillet 2025 à la mairie,

Considérant que pour mener à bien sa mission de travaux de « Abandon réseau gaz », par GALLEGO – Entreprise, est contrainte de porter atteinte à la voirie,

A R R Ê T E

Article 1 : GALLEGO, représentée par Erwan BESNARD : 22 rue du Docteur Guinier – 65600 SEMEAC, est autorisée à procéder à l'abandon du réseau de gaz Départementale n°9 au croisement avec la rue du cerisier.

À partir Mardi 15 juillet 2025 au 3 août 2025 pour une durée réelle d'intervention de 20 jours.

Article 2 : Les opérations se dérouleront en agglomération sur le chemin indiqué et matérialisé sur le plan annexé au présent arrêté.

Article 3 : Durant les travaux qui auront lieu à partir du 15 juillet 2025 pour « l'abandon du réseau gaz » la circulation se fera avec une restriction sur la section courante. La circulation sera alternée dans les deux sens par des feux tricolores.

Article 4 : Le cas échéant, la signalisation afférente aux travaux en amont et sur le chantier, sera installée par GALLEGO qui en assurera la maintenance.

Article 5 : A la fin de la mission, le site sera remis dans son état primitif.

Article 6 : Le présent arrêté sera affiché en mairie et ampliation sera faite au Commandant de la gendarmerie d'Oloron-Sainte-Marie, au Conseil Départemental, au SICTOM du Haut Béarn ainsi qu'au SDIS.

Fait à ESTOS, Le 8 juillet 2025

Le Maire,
Philippe SANSAMAT





Zone des travaux

